

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 19 mai 2018

Association française de narcolepsie cataplexie et d'hypersomnies rares  
Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Siège social : Service de l'Exploration Fonctionnelle des Maladies du Sommeil - CHU Hôpital Gui de  
Chauliac - 34000 MONTPELLIER

Les membres de l'Association Française de Narcolepsie Cataplexie et d'hypersomnies rares, appelée « ANC » dans ce qui suit, se sont réunis lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle :

- Du dix neuf mai de l'an deux mille dix-huit (19/05/2018), à 10 heures,
- Dans les locaux de l'Hôpital de l'Hôtel Dieu, 1 place du parvis de Notre-Dame, 75004 Paris
- Sur convocation de M. Bernard MASSOT, président de l'association ANC.

Ces convocations ont été préalablement adressées aux adhérents, par courrier postal, par affichage, par courrier électronique, ainsi que par diffusion électronique sur le site internet de l'association, dans les formes et délais conformes aux dispositions statutaires de l'association ANC.

22 membres étaient présents et 34 membres étaient représentés, sur un total de 202 membres de l'association. Conformément aux conditions de quorum (25% des membres doivent être présents) mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale ordinaire annuelle peut valablement délibérer. Une feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Bernard MASSOT en sa qualité de président de l'association ANC.

Le président désigne Monsieur Daniel MARGARIAN comme secrétaire de séance, mais le présent compte-rendu sera finalement rédigé par Manon BRIGANDET.

Le président rappelle que l'assemblée générale ordinaire est invitée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport moral du président
- Approbation du rapport d'activité de l'association
- Présentation des prévisions des activités de l'exercice à venir
- Approbation des comptes de l'exercice clos
- Approbation du budget de l'exercice à venir
- Election des membres du conseil d'administration

Le président fait une lecture du rapport de la présidence.



PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

L'assemblée générale prend acte et approuve le rapport moral fait par le président lors de la réunion. L'assemblée générale donne quitus au président pour l'exercice écoulé.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

- Suite à la lecture du rapport moral du président, une discussion s'en suit avec les adhérents présents sur la meilleure façon de promouvoir l'association au près des malades. Cela aura été l'occasion pour les membres du conseil d'administration d'expliquer tout le travail invisible qu'ils font pour faire perdurer les droits et la reconnaissance qu'obtiennent les malades. Les représentants de l'ANC en région sont une grande ressource pour participer à la connaissance de l'association mais nous avons actuellement peu de correspondants locaux et il est nécessaire de les former. Marie-Claire ROYER a repris la main sur ce dossier récemment et espère des résultats dans l'année à venir, avec une journée de formation organiser avec Manon Brigandet.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

L'assemblée générale prend acte et approuve le rapport d'activité du conseil d'administration, présenté par le président.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

L'assemblée générale prend acte du rapport financier fait par le trésorier lors de la réunion, et approuve les comptes de l'exercice clos du 31 décembre 2017. L'assemblée générale donne quitus au trésorier de l'ANC pour l'exercice écoulé.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

- Suite à la lecture du rapport financier du trésorier, une discussion s'en suit avec les adhérents présents sur le montant des cotisations. Pour rappel, à ce jour seuls les dons sont déductibles des impôts, et non les cotisations. Il a été décidé et voté que l'association proposerait une cotisation à 35€ et une cotisation à 15€ pour les personnes sans ressources et les étudiants. Ainsi, les cotisations à 25€ et 45€ disparaissent.
- Toute somme versée en plus des 35€ est déductible des impôts. Il est toujours possible de faire uniquement un don à l'association sans adhérer. La plateforme hello asso héberge désormais les paiements à destination de l'association, la page de l'association est disponible en cliquant sur le lien suivant : [Helloasso.com](http://Helloasso.com)

QUATRIEME RESOLUTION : APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE A VENIR

L'assemblée générale prend acte du projet d'affectation du résultat et approuve le budget prévisionnel de l'association tel qu'il lui a été présenté par le trésorier de l'ANC.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.



CINQUIEME RESOLUTION : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président rappelle que, statutairement, un mandat de membre du conseil d'administration ayant une durée de trois ans, les dits membres sont renouvelés à raison d'un tiers chaque année. Le président fait appel aux candidatures pour les postes à pourvoir ou à remplacer cette année.

Les cinq adhérent(e)s suivant(e)s font acte de candidature et prennent la parole à tour de rôle devant l'assemblée afin de présenter leur profession de foi individuelle :

- Madame Manon BRIGANDET, candidate renouvelant son mandat.
- Monsieur Laurent DESVEAUX, candidat entrant.
- Madame Ghislaine GIAI, candidate entrante.
- Monsieur Karim MOUSSAOUI, candidat entrant.
- Madame Caroline SAUL, candidate entrante.

Les noms de ces cinq candidat(e)s sont inscrits sur autant de bulletins de vote à liste que nécessaire, avec possibilité donnée aux votants de rayer des noms. Puis le vote a lieu à bulletin secret par urne mobile.

Le dépouillement qui a lieu immédiatement après donne les résultats suivants :

- Madame Manon BRIGANDET, est élue avec 56 voix sur 56 votants.
- Monsieur Laurent DESVEAUX, est élu avec 56 voix sur 56 votants.
- Madame Ghislaine GIAI, est élue avec 56 voix sur 56 votants.
- Monsieur Karim MOUSSAOUI, est élu avec 56 voix sur 56 votants.

Madame Caroline SAUL viendra finalement renforcer l'équipe de correspondant locaux de la région Ile de France car le conseil d'administration ne peut pas accueillir plus de 9 membres.

La séance est levée à douze heure trente (12h30).

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Fait à Paris, le 19 mai 2018.

Monsieur Bernard MASSOT

Président

Madame Manon BRIGANDET

Secrétaire de séance